

7 août 2008

Courrier Laval, Stéphane St-Amour

Déception et incompréhension Les plaignants réagissent

Réaction mitigée du côté des plaignants qui réclamaient de la ministre Nathalie Normandeau une enquête publique pour faire la lumière sur le règlement municipal adopté en toute discrétion en 2001.

«Le seul objet de ravissement, c'est que la décision [rendue par le ministère des Affaires municipales et des Régions] va dans le même sens que notre analyse et l'avis juridique de Me Hélène Sicard», expliquait, mardi soir, la porte-parole du groupe, Huguette Larochelle.

«Par contre, si le Ministère juge que notre plainte était fondée puisqu'il reconnaît que le processus est questionnable, il dit d'autre part qu'il ne fera rien», ajoute-t-elle du même souffle, dénonçant la position édulcorée du Ministère. «Ça nous semble un peu kafkaïen qu'on reconnaisse qu'il y ait manquement à la loi sans que l'on sévisse.»

Trois îles menacées

Rappelons que le règlement ici contesté permet le développement résidentiel dans une centaine de zones visées, incluant les îles Saint-Joseph, Sainte-Pierre et aux Vaches formant l'archipel de Terrebonne, baigné par les eaux de la rivière des Mille Îles.

Tirillée entre la «déception» et l'«incompréhension», Mme Larochelle s'explique mal qu'on ait mis près de huit mois pour accoucher d'une décision aussi «frileuse».

Les plaignants n'en démordent pas: la ministre Normandeau aurait dû presser la Ville d'abroger son règlement et lui interdire la délivrance de permis de construire sur les zones visées jusqu'à ce que la situation soit régularisée, insiste-t-on.

«La ministre a eu la main beaucoup plus heureuse à la fin de la dernière session parlementaire en décidant de ne pas appeler le projet [de loi d'intérêt privé de Ville de Laval] 216, mais il faut dire qu'elle avait été acculée au pied du mur par le PQ et l'ADQ. Faudra-t-il encore se tourner vers l'Opposition pour aller un peu plus loin?» questionne ironiquement Huguette Larochelle.

Au mois de mai dernier, l'administration municipale souhaitait faire adopter par l'Assemblée nationale un bill privé, visant notamment à confirmer la validité du règlement contesté.

Le combat se poursuit

Les plaignants sont résolus à poursuivre le combat.

S'ils sont décidés à saisir le Protecteur du citoyen de ce dossier, les citoyens à l'origine de la plainte évaluaient toujours, mardi soir, la possibilité d'engager une poursuite sur le plan légal contre la Ville.

D'ici la reprise des travaux à l'Assemblée nationale, l'organisme Sauvons nos trois grandes îles continuera à faire circuler sa pétition en ligne. Celle-ci réclamera aux parlementaires québécois un moratoire de trois ans afin de permettre l'élaboration d'un plan de mise en valeur écotouristique et d'un plan d'acquisition de ces trois grandes îles jugées «particulièrement exceptionnelles au plan social,

écologique et environnemental».

Réaction de la Ville

À la direction générale de Ville Laval, on a refusé de commenter la décision du Ministère, se bornant à dire que le processus suivait son cours. «Le règlement [L-2001-2603] reste valide jusqu'à ce que le projet de loi d'intérêt privé soit adopté.»

<http://www.courrierlaval.com/article-238006-Deception-et-incomprehension.html>